

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE
VILLAGE SAINT-PIERRE
COMTÉ DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la municipalité de Village Saint-Pierre tenue le 1 juin 2022 à 19 heures, au 485, Village Saint-Pierre nord, à Village St-Pierre, et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire M. Roland Charest

Mme Manon Loyer
M. Stéphane Arbour
Mme Lyne Rivest
M. Denis Parent

M. Benoit Duval a contacté la Covid, il participe à la reunion en téléconférence.

Absent: Mme Jade Charest

Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 3- Mot de bienvenue
- 4- Adoption de l'ordre du jour
- 5- Adoption du procès-verbal du 4 mai 2022
- 6- Demande verbale
- 7- Correspondance
- 8- Comptes du mois
- 9- Dépôt rapport des activités de fonctionnement au 31 mai 2022
- 10- Dépôt rapport du maire
- 11- Distribution du bulletin municipal avec rapport du maire
- 12- MMQ / Ristourne 2021 assurance
- 13- Formation des comités
- 14- Demande de location de salle / cours d'aquarelle
- 15- Résolution réparation ponceau Village St-Pierre sud
- 16- Schéma de couverture de risques incendie – Rapport d'activités de la MRC de Joliette – Année 2021 – Approbation
- 17- Offre de service pour réaliser certains travaux post PIIRL
- 18- Varia
- 19- Période de question
- 20- Levée de l'assemblée

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures.

2- MOT DE BIENVENUE

M. Roland Charest maire souhaite la bienvenue à tous.

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R.2022-06-053

Sur proposition M. Denis Parent appuyé par Mme Lyne Rivest, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2022

R.2022-06-054

Sur proposition de Mme Manon Loyer appuyé par M. Denis Parent, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 4 mai 2022 tel que rédigé.

5- DEMANDE VERBALE

Aucune

6- CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière dépose la liste de correspondance aucun point n'y est soulevé

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière informe les membres du conseil qu'il y a un montant disponible de deux cent quatre-vingt-sept mille deux cent vingt-neuf et cinquante-sept dollars (287 229.57\$) au compte courant de la municipalité et qu'il y a des certificats de dépôt pour un montant de 463 767.44\$, et un placement de 100 000,00\$ pour un an.

7- COMPTES DU MOIS

La secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes payés et à payer au montant de dix mille cent soixante-huit et quarante-huit dollars (10 168.48\$) chèques numéro 202200053 à 202200065 et un montant de 13 219.01\$ en paiement sur accès D'affaires.

R 2022-06-055

Sur proposition de M. Stéphane Arbour appuyé par Mme Manon Loyer, il est unanimement résolu d'accepter les comptes payés et à payer au montant de dix mille cent soixante-huit et quarante-huit dollars (10 168.48\$) chèques numéro 202200053 à 202200065 et un montant de 13 219.01\$ en paiement sur accès D'affaires.

ADOPTÉE

8- DÉPÔT RAPPORT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 31 MAI 2022

Mme Édith Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorier dépose aux élus le rapport des activités de fonctionnement au 31 mai 2022.

9- DÉPÔT RAPPORT DU MAIRE

Monsieur Roland Charest, maire, dépose à la table du conseil le rapport du maire et il sera distribué à toute les portes de la municipalité et publier sur le site internet à l'onglet bulletin municipal :

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, voici le rapport de la situation financière de notre municipalité. Ce rapport a été présenté à la séance régulière du Conseil, le mercredi 1 juin 2022.

RAPPORT DES RECETTES ET DÉPENSES POUR L'ANNÉE 2021

REVENUS

Fonctionnement	506 059 \$
Total	<hr/> 506 059 \$

CHARGES

	454 796 \$
Excédent de l'exercice	<hr/> 51 263 \$

Excédent de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	51 263 \$
---------------------------------------------------------------------------------	-----------

Amortissement des immobilisations	45 169 \$
	<hr/>

Excédent de fonctionnement De l'exercice à des fins fiscales	96 432 \$
--------------------------------------------------------------	-----------

Le comptable agréé M. Yvan Gaudet a vérifié la situation financière du fonds d'administration, l'état de l'actif à long terme ainsi que les recettes et dépenses et nous avons adopté le rapport

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Pour l'année 2021 la municipalité de Village St-Pierre a un règlement qui fixe la rémunération et l'allocation des membres du conseil comme suit :

	Salaire	Allocation	total
Maire	8 937 \$	4 469 \$	13 406 \$
Maire MRC	11 348 \$	5 667 \$	17 000 \$
Conseiller	2 979 \$	1 490 \$	4 469 \$

DONNÉES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2022

Le conseil municipal est fier d'annoncer qu'en dépit de la conjoncture économique, le taux de taxe pour le résidentiel et agricole de 0,67\$ du cent dollar d'évaluation, non résidentiel 0,87\$ du cent dollar d'évaluation et industriel 1,14\$ du cent dollar d'évaluation pour l'année 2022.

ÉVALUATION

L'évaluation foncière de la Municipalité pour l'année 2022 s'élève à 54 648 700 \$ suite au dépôt en date du 26 août 2021.

CONTRATS

Liste des fournisseurs dépenses de plus de 10 000 \$ pour l'année 2021

Bellerose asphalte	44 847\$ (asphalte)
M.R.C. de Joliette	60 632 \$ (quote-part et ordures)
Excavation Michel Chartier inc.	38 110 \$ (dénégement)
Ministère des finances	39 511 \$ (police)
Ville de St-Charles-Borromée	23 611 \$ (service incendie)
Municipalité de St-Paul St-Jacques)	19 005 \$ (entente entretien chemin

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Le budget 2022 a été adopté à 19 h 00, mercredi le 08 décembre 2021.

Il est certain que les orientations du conseil pour la prochaine année se résument ainsi:

- Essayer de maintenir le taux de taxation foncière au plus bas niveau;
- Assurer la continuité des dossiers en cours;
- Répondre dans la mesure du possible, aux citoyens (ennes) afin d'améliorer la sécurité et les services de la Municipalité.

CONCLUSION

La santé financière de la municipalité se porte bien et le conseil municipal travaille à la conserver.

Je veux adresser mon appréciation et mon remerciement aux conseillères et conseillers, Mme Manon Loyer, Mme Jade Charest et Mme Lyne Rivest, M. Stéphane Arbour, M. Denis Parent, M. Benoit Duval et M. Éric St-Georges qui a quitté en octobre 2021. Finalement, il faut signaler la coopération et la disponibilité de tous les employés de la Municipalité.

Roland Charest, maire

10- DISTRIBUTION DU BULLETIN MUNICIPAL AVEC RAPPORT DU MAIRE

R 2022-06-056

Il est proposé par M. Denis Parent
Appuyé par M. Benoit Duval

Et résolu unanimement que le conseil municipal de Village St-Pierre autorise une dépense de 50,00\$ pour la distribution du bulletin municipal avec le rapport du maire.

ADOPTÉE

11- MMQ / RISTOURNE 2021 ASSURANCE

La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) nous a envoyé une ristourne de 153\$ pour les assurances année 2021. Par l'entremise de ce privilège, ils ont versé à la municipalité un montant total en ristourne de 1 967\$ depuis qu'on est membre admissible.

12- FORMATION DES COMITÉS

R 2022-06-057

Il est proposé par M. Denis Parent
Appuyé par M. Benoit Duval

Et résolu unanimement que le conseil municipal de Village St-Pierre nomme les représentants des comités suivants :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE le conseil municipal

SÉCURITÉ PUBLIQUE (Comité Sûreté du Québec)

Représentante Mme Jade Charest et substitut Mme Lyne Rivest

TRANSPORT ET VOIRIE

Représentant M. Stéphane Arbour et substitut M. Benoit Duval

HYGIÈNE DU MILIEU

Représentante M. Benoit Duval et substitut M. Stéphane Arbour

**URBANISME- DÉVELOPPEMENT ET
MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Représentant M. Denis Parent et substitut M. Stéphane Arbour

LOISIRS ET CULTURE

Représentant Mme Lyne Rivest et substitut Mme Manon Loyer
ADOPTÉE

13- DEMANDE DE LOCATION DE SALLE / COURS D'AQUARELLE

Mme Maryse Arnault demande au conseil municipal la possibilité de louer la salle communautaire pour des cours d'aquarelle. Le conseil informe Mme Arnault que le prix de la location sera le même que les citoyens du Village St-Pierre soit 200\$ par location.

14- RÉPARATION PONCEAU VILLAGE ST-PIERRE SUD

CONSIDÉRANT que le ponceau près de l'immeuble du 976, Village St-Pierre sud était défoncé;

EN CONSÉQUENCE

R 2022-06-058

Il est proposé par M. Denis Parent
Appuyé par Mme Lyne Rivest

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une dépense de 941.65\$ (taxes applicables comprises) à l'Entrepreneur Les excavations Michel Chartier inc. pour la réfection du ponceau près de l'immeuble du 976, Village St-Pierre sud.

ADOPTÉE

15- SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA MRC DE JOLIETTE – ANNÉE 2021 – APPROBATION

CONSIDÉRANT l'engagement de la Municipalité de Village Saint-Pierre à mettre en œuvre et à assurer le suivi des objectifs et actions du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette;

CONSIDÉRANT que selon l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, l'une des obligations administratives consiste à acheminer au ministre de la Sécurité publique, par résolution, un rapport des activités pour l'exercice précédent;

CONSIDÉRANT qu'il a été établie que les services d'incendies des villes de Joliette et Saint-Charles-Borromée assurent le suivi et le respect des objectifs du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette;

CONSIDÉRANT le rapport annuel des activités de la MRC de Joliette pour l'année 2021 quant au suivi du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette, préparé par le service d'incendies des villes de Joliette et Saint-Charles-Borromée.

EN CONSÉQUENCE

R2022-06-059

Il est proposé par M. Stéphane Arbour
Appuyé par Mme Lyne Rivest

Il est résolu unanimement :

D'approuver les informations contenues au rapport annuel des activités de la MRC de Joliette pour l'année 2021 en ce qui concerne son schéma de couverture de risques incendies, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et autoriser la transmission à la MRC de Joliette et au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

16- OFFRE DE SERVICE POUR RÉALISER CERTAINS TRAVAUX POST PIIRL

CONSIDÉRANT que la Firme d'ingénieurs Les Services exp. a déposé une offre de service pour réaliser certains travaux post PIIRL;

- Rencontre avec les intervenants de la Municipalité pour discuter des interventions à réaliser et des exigences du PAVL
- Détermination des interventions prioritaires pour Village St-Pierre parmi celles proposées dans le PIIRL

- Estimation du coût des interventions priorisées à des fins de validation de budget
- Vérification de l'admissibilité au PAVL et définition des études requises pour déposer une demande d'aide financière
- Préparation des documents pour réaliser des appels d'offres pour des études exigées pour déposer une demande au PAVL (étude de circulation, etc.)
- Résumé des exigences municipales visant l'appel d'offres pour professionnels pour la réalisation des plans et devis exigés pour le dépôt au PAVL.

EN CONSÉQUENCE

2022-06-060

Il est proposé par M. Stéphane Arbour
Appuyé par Mme Manon Loyer

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise un budget de 5 000\$ plus les taxes en vigueur en services professionnels pour réaliser les étapes menant au dépôt d'une demande d'aide financière et à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux, une fois que l'aide financière sera confirmé à la Firme Les Services exp.

ADOPTÉE

18- VARIA

19- PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question.

20-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R 2022-06-061

Il est proposé par Mme Manon
Appuyé par M. Benoit Duval

Et résolu unanimement de levée cette assemblée

ADOPTÉE

Signé
Roland Charest
Maire

Signé
Édith Gagné
Directrice générale
Greffière-trésorière